

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 04 octobre 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le 04 octobre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON*

*La convocation a été envoyée en date du 28 septembre 2023.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

**Absents :** Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Humberto FERNANDES, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Denise MELOT, Maryvonne ROBIN.

**Procurations :** Natacha BRENIER à Erica SANDFORD  
Humberto FERNANDES à Yann CHABOISSIER  
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN  
Denise MELOT à Jérémy TRACQ  
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 24

Monsieur Eric FELISIAK a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Loi Climat et Résilience**

**- Approbation de l'inventaire foncier des Zones d'Activités Economiques**

Monsieur Jérémy TRACQ, Vice-président, indique que la loi Climat et résilience du 22 août 2021 introduit plusieurs mesures liées à la lutte contre l'artificialisation des sols par le biais de l'urbanisme avec un objectif : la sobriété foncière. Afin de favoriser la mise en œuvre de cet objectif, cette loi impose désormais aux EPCI d'établir un inventaire précis de leurs zones d'activités économiques.

L'article 220 de la loi, retranscrit à l'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme, précise que devront obligatoirement figurer dans cet inventaire :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activités économiques comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,
- L'identification des occupants de la zone d'activités économiques,
- Le taux de vacance de la zone d'activités économiques, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

L'inventaire devra être réactualisé au moins tous les 6 ans et être transmis aux autorités compétentes en matière de SCoT, document d'urbanisme et de programme local de l'habitat.

Monsieur le Vice-président rappelle que, par délibération n°2017-96 en date du 03 mai 2017, le Conseil communautaire a approuvé la liste des 11 ZAE répertoriées sur le territoire de la CCHMV sur la base de critères de définition d'une ZAE préalablement définis.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

**Vu** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience et notamment son article 220II,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment son article L.318-8-2,

**Vu** la compétence en matière de développement économique de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise,

**Vu** la délibération n°2017-96 du Conseil communautaire approuvant la liste des 11 ZAE à gérer par la CCHMV sur la base de critères de définition d'une ZAE préalablement définis,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** l'inventaire foncier des 11 Zones d'Activités Economiques dont la CCHMV a la charge ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 06 octobre 2023.

Le Président,  
Christian SIMON

